

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emile FLAMIN, Rémy DELAGE, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Thierry AMIRAULT, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Joëlle JASSELIN, Magali ROPIQUET, Frédéric BEGUIER, Benoît GATEFAIT, Stéphanie CAILLONNEAU, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITE :

Ce document, réalisé en 2014, avait été commandé et financé par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire. Il est présenté par un technicien du CPIE.

COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :

◦ Le maire a signé un certificat d'urbanisme opérationnel pour la réhabilitation de bâtiments en habitation, construction d'une maison et création d'un accès sur la rue de la Charmille.

◦ Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur les ventes suivantes :

N° de la parcelle	Adresse	Surface en m ²	Vendeur
AM 726 et 732	16 rue de la Rouillerie	2 735	M. Michel ALLATRE
AK 154, 158, 492, 493, 494	« les Coudreaux »	2 598	Cts MAGNOULOUX
AK 403	« Les Coudreaux »	597	M. Louis TAVEAU
AD 749	50 cité de la Charmille	653	SAFRAN

2017- 63 : DEMANDE DE SUBVENTION F2D

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président du Conseil Départemental d'Indre et Loire sur le Fonds de Développement Départemental (F2D) et précise que les dossiers des collectivités doivent être déposés avant fin décembre pour les projets 2018.

Il rappelle au Conseil Municipal le projet de requalification du site de l'ancienne école en cours et en particulier la phase 2 prévue en 2018 qui consiste à sécuriser l'abord des écoles (nouvel espace de stationnement, aménagement de la rue, création d'un mail relié par liaisons douces aux différents quartiers de la ville). Le maire propose de solliciter le F2D sur la partie « aménagement d'un espace de stationnement à proximité des écoles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté par le Maire,
- Approuve le plan de financement suivant

Dépenses HT estimées à	115 257.80 €
Subvention au titre du F2D	5 500.00 €
Autofinancement sur fonds propres	<u>109 757.80 €</u>
Total	115 257.80 €

- Sollicite une subvention au Conseil Départemental d'Indre et Loire, dans le cadre du F2D réservé aux communes de plus de 2 000 habitants,
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2017-64 : SUBVENTION à L'ASSOCIATION DES FÊTES

L'Association des Fêtes a organisé une manifestation théâtrale dans le cadre de l'Année Rabelais pour le compte de la commune qui devait prendre en charge les frais d'accueil des artistes et la mise en œuvre technique du spectacle.

Le faible nombre de participants lors de la soirée fait que le résultat des comptes est négatif : un déficit de 1 820.92 € est enregistré.

Le Maire propose au Conseil de compenser cette perte de l'Association par une subvention de la commune.

Pour répondre à Mme CAILLONNEAU, M. NAULET précise que cette somme sera prise sur la « queue » des crédits inscrits au compte « subventions » du budget 2017.

Mme LESCOUEZEC demande quel a été le succès de cette opération dans les autres communes. Monsieur le Maire lui précise que le succès a été modeste mais intéressant, ayant généré une dynamique à poursuivre entre les communes.

M. Gaëtan THAREAU et M. Gilles JUJILLET informent qu'ils ne souhaitent pas participer au vote car ils sont membres de l'association des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 21 votants, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'Association des Fêtes de Beaumont en Véron d'un montant de 1 821 € pour l'organisation du spectacle dans le cadre de l'année Rabelais.

2017-65 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018

Suivant la loi du 05.01.1988 d'amélioration de la décentralisation et jusqu'à l'adoption du budget au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les sommes concernées sont les suivantes :

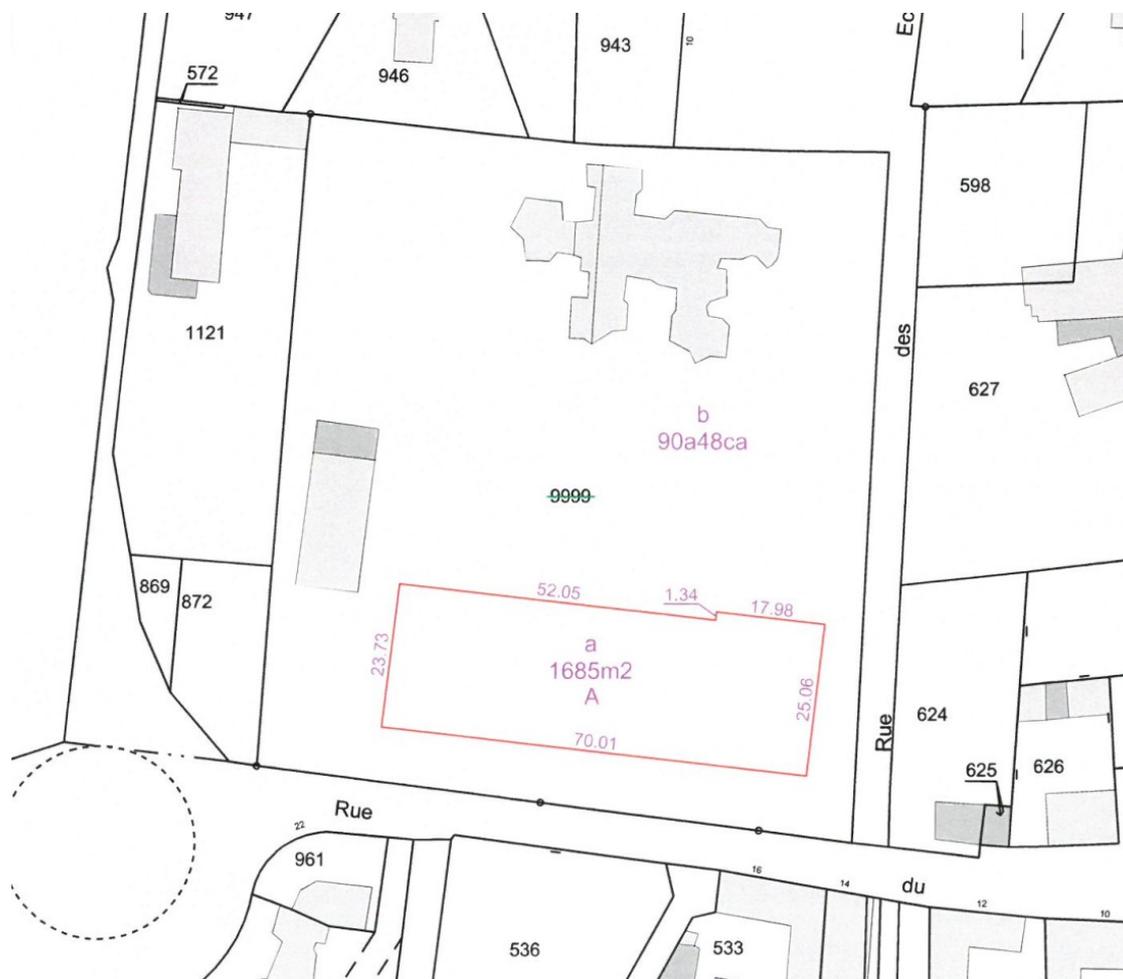
Articles	Libellés	BP 2017	25% des crédits
165	Dépôts et cautionnements	2 000	500 €

204182	Subvention d'équipement	24 000	6 000 €
2111	Terrains nus	10 000	2 200 €
2116	Cimetière	3 000	750 €
21318	Autres constructions	220 000	55 000 €
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 500	1 375 €
2313	Constructions en cours	5 500	1 375 €
2315	Installations techniques	6 000	1 500 €
P 200	Mairie		
2051-200	Concessions et droits similaires (logiciels)	20 000	4 000 €
2184-200	Achat de mobilier	1 000	250 €
P 201	Groupes scolaires		
2183-201	Matériel informatique	12 000	3 000 €
2184-201	Achat de mobilier	2 700	675 €
P 202	Ateliers communaux		
21578-202	Autres matériels de voirie	1 000	250 €
P 203	Voirie		
2041582-203	Subv. D'équipement	17 000	4 250 €
2151-203	Réseaux de voirie	382 000	95 500 €
21568-203	Matériel d'incendie	1 500	375 €
21578-202	Autre matériel de voirie	7 000	1 750 €
2315-203	Installations techniques	3 000	750 €
P 204	Bâtiments locatifs		
2313-204	Constructions	32 500	8 125 €
P 205	Peupleraies		
2121-205	Plantations	5 000	1 250 €
P 206	Salles publiques		
2158-206	Autres Installations	3 500	875 €
2184-206	Achat de mobilier	2 800	700 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement en 2018 à concurrence des montants mentionnés dans le tableau ci-dessus, en attendant le vote du budget 2018.

2017-66 : VENTE D'UN TERRAIN A TOURAINE LOGEMENT

Le géomètre a terminé le découpage du terrain situé sur le site de l'ancien groupe scolaire élémentaire pour permettre la vente d'une partie à Touraine Logement afin d'y construire des logements locatifs.



Le Maire demande donc maintenant à officialiser la vente à Touraine Logement au prix convenu en séance du Conseil Municipal du 30/06/2017 s'élevant à 150 000 €. Il rappelle l'estimation des Domaines : 66 € le m², soit 111 210 € pour les 1 685 m² du terrain à céder.

Mme CAILLONNEAU s'étonne que Touraine Logement accepte d'acheter un terrain à un prix plus élevé que l'estimation des Domaines. M. NAULET explique que le prix était défini bien avant de connaître l'emprise du terrain, pour la construction des logements dont les emplacements de stationnement seront pris sur le domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Confirme sa délibération du 30 juin 2017 et sa volonté de vendre la parcelle cadastrée AD 1244, d'une superficie de 1 685 m, à Touraine Logement, au prix de 150 000 €,
- Autorise le Maire, à défaut, le 1^{er} Adjoint de signer l'acte de vente et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2017-67 : CONTRAT DE MAINTENANCE D'UN LOGICIEL POUR LES PACS

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les PACS sont enregistrés non plus au tribunal mais en mairie. Le service administratif a donc été doté d'un logiciel de gestion.

Il est important de tenir ce logiciel à jour et par conséquent, le Maire propose la signature d'un contrat de maintenance. Le prix est de 80 €HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la signature d'un contrat de maintenance pour le logiciel ADIC Informatique au prix de 80 € HT par an comprenant l'assistance téléphonique et la mise à jour du logiciel,
- charge le Maire de signer le contrat.

Pour répondre aux sollicitations de l'assemblée, Monsieur le Maire précise que le choix du logiciel n'est pas imposé par l'Etat, que les communes sont libres de choisir leur outil pourvu qu'il remplisse leurs obligations : l'enregistrement des PACS dans un registre dont la durée de vie est de 75 ans, éditer les avis pour l'INSEE, éditer les avis de mention à envoyer aux mairies détentrices des actes de naissance des « PACsés ».

Il explique ensuite qu'il n'a pas institué de cérémonie spécifique pour l'occasion.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ❖ La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 12 février 2018 à 19 h.
- ❖ A la demande de M. NAULET, le conseil approuve la candidature de M. Gaëtan THAREAU au poste de Délégué suppléant au sein de la communauté de communes pour siéger au comité syndical du bassin du Négron et du Saint Mexme.
- ❖ M. JUILLET demande des précisions sur l'entretien des digues de la Loire à Candes.
- ❖ Mme MILLET informe que les colis de Noël seront livrés le 18 décembre et qu'elle organise actuellement la distribution avec les bonnes volontés du Conseil et du CCAS.
- ❖ Mme POYART fait part de la prochaine disponibilité de la nouvelle édition du « Bellimontois ». La distribution devra être assurée entre le 22 et le 31/12/2017.
- ❖ M. BERTON signale qu'un bac de récupération des papiers a été installé dans chaque école au profit de l'APE. Monsieur le Maire et Mme FLAMIN ont reçu les membres de l'APE samedi dernier qui leur ont donné également cette information. Le conseil salue cette démarche mais regrette de ne pas avoir été informé plus tôt. D'après M. BERTON, les responsables de l'APE pensent a priori que la collecte est suffisamment importante pour ne pas solliciter plus.
- ❖ Monsieur le Maire appelle les bonnes volontés pour une journée « citoyenne » organisée par le Conseil Municipal des Jeunes, le 14 avril 2018. Il s'agira de nettoyer les bois au Nord-Est de la commune.

- ❖ Programmation de l'agenda 2018 :

Date	Evènement
3 janvier 2018	Commission Voirie à 18 h
4 janvier 2018	Cérémonie des vœux à la population à 18 h
9 janvier 2018	Cérémonie des vœux aux personnels à 19 h 30
11 janvier 2018	Conseil communautaire à 18 h
22 janvier 2018	Cérémonie des vœux de la CC CVL à 18 h 30
24 janvier 2018	Commission scolaire à 18 h et Réunion de travail du Conseil à 19 h
12 février 2018	Réunion du Conseil Municipal à 19 h
19 février 2018	Commission finances à 18 h 30
6 mars 2018	Réunion du CCAS à 17 h 30
12 mars 2018	Commission finances à 18 h 30
17 mars 2018	Goûter des Anciens
19 mars 2018	Cérémonie au monument aux Morts Réunion de travail du Conseil Municipal à 18 h 30
26 mars 2018	Réunion du Conseil Municipal à 19 h (budget)

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 15.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

n°	Titre
2017-63	Demande de subvention F2D
2017-44	Subvention à l'association des fêtes
2017-65	Dépenses d'investissement 2018
2017-66	Vente d'un terrain à Touraine Logement
2017-77	Contrat de maintenance pour le logiciel des PACS

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Benoît GATEFAIT	
Jacques NOURRY		Frédéric BEGUIER	

Emilie FLAMIN		Magali ROPIQUET	
Rémy DELAGE		Stéphanie CAILLONNEAU	
Valérie POYART		Simon BERTON	
Gérard GRANGE		Gaëtan THAREAU	
Dominique AU- DOUX		Gilles JUILLET	
Bénédicte BACHET		Nathalie TAPIN	
Maryse TEILLET		Virginie LESCOUE- ZEC	
		Valérie PERDRIAU	